



DIRECTION : PARIS-EST

COMMUNE : PARIS 19

D DÉSIGNATION ET CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX											
ADRESSE DU LOCAL							SURFACES IMPOSABLES				
Section	Numéro	Bâtiment	Escalier	Niveau	Local	Lot	BUREAUX		COMMERCES	STOCKAGE	STATIONNEMENT
OCCUPANT							TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	≥ 2 500 m <sup>2</sup>	≥ 5 000 m <sup>2</sup>	≥ 500 m <sup>2</sup>
1	220 BD DE LA VILLETTE						50		1.805	1.421	413
2	OCCUPANT :										
3	OCCUPANT :										
4	OCCUPANT :										
5	OCCUPANT :										
6	OCCUPANT :										
7	OCCUPANT :										
8	OCCUPANT :										
9	OCCUPANT :										
10	OCCUPANT :										
11	OCCUPANT :										

Si vous possédez plus de 11 locaux sur la même commune ou le même arrondissement parisien, indiquez ici le nombre d'imprimés n° 6705 BK annexés :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service du Cadastre.

Report du total des imprimés 6705 BK annexés					
TOTAL	φ		φ	φ	φ
TARIF APPLICABLE	19,51€	9,69€	7,94€	4,12€	2,61€
DROIT DÛ	φ		φ	φ	φ

À Serignan, le 25/02/20  
Signature : *Thibault THOMAS*

**TAXE À PAYER** 

DIRECTION : PARIS-EST

COMMUNE : PARIS 19

**D DÉSIGNATION ET CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX**

D	ADRESSE DU LOCAL						SURFACES IMPOSABLES				
	Section	Numéro	Bâtiment	Escalier	Niveau	Local	Lot	BUREAUX		COMMERCES	STOCKAGE
OCCUPANT							TARIF NORMAL	TARIF RÉDUIT	> 2 500 m <sup>2</sup>	> 5 000 m <sup>2</sup>	> 500 m <sup>2</sup>
1	220 BD DE LA VILLETTE						50		1.805	1.421	413
2	OCCUPANT :										
3	OCCUPANT :										
4	OCCUPANT :										
5	OCCUPANT :										
6	OCCUPANT :										
7	OCCUPANT :										
8	OCCUPANT :										
9	OCCUPANT :										
10	OCCUPANT :										
11	OCCUPANT :										

Si vous possédez plus de 11 locaux sur la même commune ou le même arrondissement parisien, indiquez ici le nombre d'imprimés n° 6705 BK annexés :

Report du total des imprimés 6705 BK annexés					
<i>2</i> Seul TOTAL	φ	φ	φ	φ	φ
TARIF APPLICABLE	19,31€	9,59€	7,86€	4,07€	2,58€
DROIT D'U	φ	φ	φ	φ	φ

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service du Cadastre.

A Serignan, le 26/02/19  
Signature : *Stéphane THOMAS*

**TAXE À PAYER**



0 €

2018-TIR-001 - Janvier 2019 - 2018-09-PF 004 101  
N° 6705 BK - IMPRIMERIE NATIONALE

Objet : Taxe sur les bureaux – demande de justificatifs

Propriétaire : SCI MICHEL THOMAS  
Lieu d'imposition : 0220 BD DE LA VILLETTE

Monsieur,

Vous avez reçu l'imprimé n° 6705-BK correspondant à la déclaration de la taxe annuelle sur les bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement (art 231 ter du CGI) au titre de l'année 2020 pour des locaux dont vous êtes propriétaires et situés à l'adresse ci-dessus.

Vous nous avez indiqué ne pas être redevable de cette taxe pour le motif suivant :

**Surface du local inférieure au seuil de taxation**

Or, dans les documents fonciers en notre possession, les locaux sont répertoriés comme étant :

- à usage de bureaux, surface imposable de plus de 100m<sup>2</sup> (au total : m<sup>2</sup>)
- à usage commercial, surface imposable de plus de 2 500m<sup>2</sup> (au total : 3667 m<sup>2</sup>)
- à usage de stockage, surface imposable de plus de 5 000m<sup>2</sup> (au total : m<sup>2</sup>)
- à usage de stationnement, surface imposable de plus de 500m<sup>2</sup> (au total : m<sup>2</sup>)

Afin de régulariser la situation, je vous prie de bien vouloir nous retourner dans les meilleurs délais les justificatifs suivants :

- plans et certificat de mesurage réalisés par un géomètre expert ou un architecte, datés et à l'échelle faisant apparaître la surface au sol de l'ensemble des locaux et la destination de chaque pièce.

*Les superficies sont mesurées au plancher entre murs ou séparations, le mesurage selon la loi Carrez ne s'applique pas à la taxe sur les bureaux.*

- copie des baux pour tous les locaux ;

*Extrait certifié conforme  
le Génard -  
H.*

Bonjour Monsieur,

*Extrait certifié conforme  
le Génard -  
H.*

Je vous remercie pour votre retour très complet.

Nous avons les documents nécessaires à l'étude de votre dossier, et je peux déjà vous annoncer que vous ne serez plus passible de la Taxe sur les Bureaux concernant ces locaux, sous réserve de modifications ultérieures de ceux-ci ou d'évolution législative bien évidemment.

Bien cordialement.